ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

CAPES

Question écrite n° 35727

Texte de la question

M. Jean-Jack Queyranne * appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur l'avenir de l'enseignement des langues régionales et plus particulièrement de l'occitan. En effet, les postes mis au concours du CAPES d'occitan-langue d'oc sont au nombre de 4 pour l'année 2004, alors qu'ils étaient 13 pour 2003, soit une diminution de 70 %. Cette diminution des postes d'enseignants porte un coup fatal à la politique linguistique et à la diversité culturelle de notre pays. La langue occitane est l'une des langues les plus parlées de France et son usage intervient dans de nombreux domaines culturels comme la création musicale, le théâtre. De plus de nombreuses formations pédagogiques mettent en avant la richesse de cette langue. En conséquence, il lui demande quelles mesures le Gouvernement entend prendre pour pérenniser l'apprentissage de langue occitane, afin que celle-ci s'insère durablement dans notre patrimoine culturel.

Texte de la réponse

La détermination du volume de postes à offrir aux concours des personnels enseignants du second degré pour 2004 s'appuie sur une analyse précise du besoin en professeurs pour la rentrée 2005. Celui-ci est fonction des départs définitifs d'enseignants, notamment en retraite, mais aussi de l'évolution attendue du nombre d'élèves et de l'évolution des formations offertes. Les sorties définitives des corps de professeurs du second degré pour la rentrée 2005 sont estimées à 16 300. Entre 2004 et 2006, la baisse du nombre d'élèves dans le second degré approchera 100 000. La prise en compte de cette baisse pour la rentrée 2005 conduit à une diminution du besoin en professeurs. Dans la répartition des postes entre disciplines, il a été donné priorité aux disciplines centrales des collèges et des lycées, et plus particulièrement à celles présentant des besoins en expansion. A l'inverse, les postes ont été ajustés plus sensiblement à la baisse pour les autres disciplines. L'enseignement de l'occitan dans le second degré s'est fortement développé durant les dernières années scolaires, justifiant la mise en place de la section « occitan-langue d'oc » au CAPES en 1992. Bien que créée plus tardivement que les autres sections de langues régionales, cette section a bénéficié de recrutements importants et c'est elle qui comporte, parmi les langues régionales, le plus grand nombre d'enseignants. Désormais, la demande d'enseignement dans cette spécialité est couverte : étant donné le nombre d'élèves souhaitant étudier l'occitan, la quasi totalité des enseignants en occitan doit exercer son service dans plusieurs établissements, souvent situés dans des communes différentes, et n'effectue pas la totalité de son temps de service en occitan, complétant généralement celui-ci dans d'autres disciplines, quand cela est possible. Compte tenu de la pyramide des âges de cette discipline (moyenne d'âge 37,6 ans), peu de départs en retraite sont enregistrés : 3 départs prévus pour la rentrée 2004 alors que 14 nouveaux titulaires prendront leurs fonctions à cette même rentrée. A la rentrée 2003, 12 surnombres étaient déjà comptabilisés. Ils vont donc doubler à la rentrée 2004. C'est l'ensemble de ces données qui justifie la baisse des postes offerts dans la discipline occitan-langue d'oc.

Données clés

Auteur : M. Jean-Jack Queyranne
Circonscription : Rhône (7e circonscription) - Socialiste

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE35727

Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 35727
Rubrique : Enseignement supérieur
Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale
Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 mars 2004, page 1975
Réponse publiée le : 18 mai 2004, page 3663